



DECISION N° 2022-748

**Convention de mise à disposition du 2ème étage du  
Centre d'art contemporain entre la ville de  
Perpignan et l'association Perpignan Photo Culture  
en Catalogne dans le cadre du festival VISA OFF**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 15 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Charles Pons, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que l'association Perpignan Photo Culture en Catalogne souhaite exposer des photos amateurs dans le cadre du Festival Off de photoreportage qui aura lieu du 27 août 2022 au 11 septembre 2022 ;

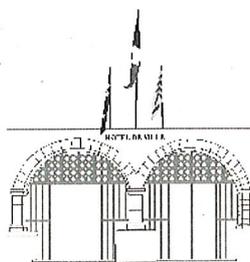
**DECIDE**

**ARTICLE 1**

La Ville met à la disposition du Preneur la salle d'exposition située au deuxième étage du Centre d'Art contemporain sis Place Pont d'en Vestit à Perpignan.  
Le Preneur atteste connaître les lieux sans qu'il soit besoin d'en faire une description plus détaillée et s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant son activité pour la période définie à l'article 3 de la présente convention.

**ARTICLE 2**

Les lieux sont destinés à être utilisés par le Preneur pour des activités conformes à l'objet de ses statuts et précisées comme suit :  
Intitulé de l'action : Organisation d'une exposition photos dans le cadre du Festival Off.



Objectif de l'action : Exposition de photographies  
Public visé : tous les publics

### ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie du 15 août 2022 au 15 septembre 2022, comprenant les temps de montage et de démontage de l'exposition.  
L'exposition de photographies sera ouverte au public du lundi au dimanche de 10h30 à 18h30, du samedi 27 août au dimanche 11 septembre 2022.  
Ce planning est susceptible d'être modifié à tout moment par la Ville.

### ARTICLE 4

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

Fait à Perpignan, le 12 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220812-161229-A0-1-1  
Accusé reçu le : 12 AOUT 2022  
Affiché le : 12 AOUT 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

